Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260522-2026_28_REC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Le mardi 19 mai 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Absents excusés : M. TAVERNIER Vincent (procuration à J. KERFERS), M. ROBERT Michel (procuration à M. RIVOALLAND),

Secrétaire de séance : M. HUITOREL Ronan

Date de convocation : 07/05/2026
Date de publication : 21/05/2026

Délibération 28/2026 : Adhésion à la prestation RGPD du Centre de Gestion du Finistère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur le mandat précédent, Poher Communauté et ses communes membres étaient accompagnées par le Centre de Gestion du Finistère pour se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection de Données via une convention.

Une nouvelle prestation Protection des données (RGPD + Cyber) du CDG 29 remplace la prestation de DPD depuis le 1er janvier 2026 et Poher Communauté a manifesté son souhait de poursuivre son accompagnement avec le CDG 29.

En cas de mutualisation avec Poher Communauté, la commune bénéficie de -20% sur le tarif de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le renouvellement à l'adhésion à la prestation RGPD du CDG 29 en mutualisation avec Poher Communauté et ses communes membres.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 21/05/2026 et affichage en mairie le 21/05/2026.